

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 15 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil huit, le mardi quinze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 8 avril, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard, GIRARD Fabienne.

Absents : néant

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur André LE BRAS est désigné secrétaire de séance.

Madame Helen HENDERSON informe l'Assemblée du report au vendredi 18 avril de la réunion du C.C.A.S. initialement prévue ce soir, l'ordre du jour est ensuite abordé.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- (1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- (2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- (3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- (4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- (5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (6) De passer les contrats d'assurance ;
- (7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- (8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal le 27/03/01.

Article 3 : Dit que ces indemnités de conseil ainsi réparties le seront avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2008.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 653 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, après avoir pris connaissance des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2007, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

En recette : Ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté :	111 119 €
Ligne 021 Virement de la section de fonctionnement :	113 568 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recette : Ligne 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté :	79 676 €
---	----------

ETUDE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le conseil municipal prend connaissance des modifications apportées au budget primitif, par rapport à la présentation faite en commission des finances lors de la réunion du 4 avril dernier et accepte à l'unanimité ces modifications.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- Association des anciens du canton de La Chapelle la Reine	110 €
- Association des Amis du Patrimoine	50 €
- Entente Sportive de la Forêt (E.S.F.)	50 €
- Collège Blanche de Castille (voyage scolaire 40 € x 4 élèves)	160 €
- Jeunes sapeurs pompiers de La Chapelle la Reine	60 €
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	1 000 €
- Divers	570 €

Soit un total à l'article 6574 de : 2 000 €

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES

Le conseil municipal remarque que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2003, écoute la présentation des membres de la commission des finances qui propose de maintenir les taux actuels (revenu : 124 908 €) et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux des 4 taxes au même niveau qu'en 2007 soit :

Taxe d'habitation	:	5.62 %
Foncier bâti	:	11.33 %
Foncier non bâti	:	32.32 %
Taxe professionnelle	:	3.23 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté par Madame le Maire. Ce BP est équilibré au niveau de la section fonctionnement en dépenses et recettes de l'année à 214 724 €, l'excédent de fonctionnement de 2007, soit 79 676 € n'est pas utilisé ; et au niveau de la section investissement à 324 478 € en dépenses et en recettes.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe le conseil municipal du rôle des commissions communales et précise que des commissions supplémentaires pourront être créées si nécessaire en cours de mandat.

La présidence de chaque commission sera assurée par Helen HENDERSON.

- VOIRIE, CIRCULATION ET CHEMINS :
 Pierre FUERXER
 André LE BRAS, vice-président
 Emmanuel DELAGER
 Paul DESBROSSE
 Alain LE PAPE

- CONTRAT RURAL BATIMENT :
 Paul DESBROSSE
 André LE BRAS
 Bernard RAYMOND
 Alain LE PAPE, vice-président
 Pierre FUERXER
 Marie-Jeanne TESSIER

- URBANISME :
 Alain LE PAPE
 André LE BRAS
 Marie-Jeanne TESSIER, vice-présidente
 Martine LE FLOC'H
 Fabienne GIRARD
 Paul DESBROSSE
 Pierre FUERXER

- ASSAINISSEMENT :
 Alain LE PAPE, vice-président
 Bernard RAYMOND
 Pierre FUERXER
 Martine LE FLOC'H

- FETES, CEREMONIES, CULTURE, SALLE POLYVALENTE :
 Marie-Jeanne TESSIER, vice-présidente
 Emmanuel DELAGER, vice-président
 et tous les autres conseillers

- APPEL D'OFFRE :
 Paul DESBROSSE, vice-président
 Bernard RAYMOND
 Alain LE PAPE
 Pierre FUERXER

- C. C. A. S. (Comité Communal d'Action Sociale) :

Gilbert JOUANNET	Francis BOMMEL	Claudine BAFFOY
Andrée ZILBERMANN	Martine LE FLOC'H, vice-présidente	
Marie-Jeanne TESSIER	André LE BRAS	Bernard RAYMOND

- LISTE ELECTORALE POLITIQUE :
 Jacques ZILBERMANN, délégué de l'Administration
 Serge VALLET, délégué du Tribunal de Grande Instance
 Michèle BOUTEILLE Alain LE PAPE René KASTLER

- COMMUNICATION, BULLETIN D'INFORMATION :
 Martine LE FLOC'H, vice-présidente
 André LE BRAS
 Emmanuel DELAGER
 Paul DESBROSSE

- FINANCES :
 Tous les conseillers
 Alain LE PAPE, vice-président

- IMPOTS DIRECTS :

Rappel : cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste, en nombre double, dressée par le conseil municipal :

TITULAIRES :

Michèle BOUTEILLE
Martine LE FLOC'H
Paul DESBROSSE (propriétaire de bois)
Alain LE PAPE
Bernard RAYMOND
Jean-Paul CAHN
Jean BAFFOY
René KASTLER
François MATIGNON
Frédéric MANIERE
Gérard COLIN
André HENRI (Tousson)

SUPPLEANTS :

Marie-Jeanne TESSIER
Pierre FUERXER
André LE BRAS
Emmanuel DELAGER
Fabienne GIRARD
Claude CAILLOU
Thierry DESVIGNES
Hélène JEANNERET
Bernard PORTHEAULT
Francis BOMMEL
Daniel ESCOFFRE (propriétaire de bois)
Christophe SEJOURNE (Blandy)

- ENTENTE SPORTIVE DE LA FORET :

Désignation de deux délégués : Emmanuel DELAGER et Helen HENDERSON.

- COMMISSIONS du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) :

Rappel des membres au COMITE SYNDICAL :

Titulaires : Helen HENDERSON

Pierre FUERXER

Suppléants : Martine LE FLOC'H

Paul DESBROSSE

Commission Agriculture et Sylviculture :

André LE BRAS

Commission Développement Local :

Fabienne GIRARD

Commission Environnement :

Paul DESBROSSE

Francis BOMMEL

Commission Patrimoine :

Marie-Jeanne TESSIER

Pierre FUERXER

Commission Communication :

Martine LE FLOC'H

Commission Education au Territoire :

Pierre FUERXER

Commission Tourisme :

Helen HENDERSON

Francis BOMMEL

Commission Energie :

André LE BRAS

Alain LE PAPE

Commission Paysage et Territoire :

Michèle BOUTEILLE

Bernard RAYMOND

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal les informations suivantes :

- Achat par la commune d'une écharpe de maire et d'une écharpe d'adjoint, écharpes qui resteront propriété de la commune de Nanteau-sur-Essonne.
- Proposition faite par la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle La Reine, et concernant la visite du CORG de MELUN, deux dates sont proposées aux élus.
- Etude faite par la Direction Départementale de l'Equipement concernant des plans de circulation rue Saint Agnan, à étudier par la commission voirie.

- L'Ecole Jeanne d'Arc demande une participation à son fonctionnement. Le conseil municipal se rallie aux avis de l'Amicale des maires du canton, et à celle des maires de Seine-et-Marne qui demandent de traiter ce dossier comme pour l'école publique (trois cas dérogatoires seulement peuvent amener à participer).
- Demande de l'Entente Sportive de la Forêt pour le challenge de foot ball des 10 et 11 mai à Amponville : la commune offre une coupe.
- Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Haute-Vallée de l'Essonne le jeudi 24 avril à Buno-Bonnevaux : Alain LE PAPE y participera.
- Le SITOMAP avertit que les demandes de composteurs individuels commandés maintenant seront livrés en 2009. Une information sera donnée aux habitants par voie d'affichage.
- Inauguration le 25 avril à 18 h à Tousson de l'exposition des Amis du Patrimoine « Produire pour se nourrir et se vêtir ».
- Demande de G. CAILLOU pour utilisation, par sa fille, de la salle polyvalente pour chorégraphie à mettre au point, examen bac de danse entre le 28 mai et le 4 juin : Accordé aux heures d'ouverture de la mairie.
- 13^{ème} boucles Gâtinaises, l'épreuve cycliste se déroulera le 20 avril prochain et traversera la commune.
- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous au monument aux morts à **10 h 30**, la cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié qui permettra à la population de prendre contact avec l'ensemble de la nouvelle équipe municipale. Une information sera faite par voie d'affichage.
- Possibilité d'accueil du public à la mairie le samedi matin sur rendez-vous. A réfléchir

André LE BRAS informe les membres du conseil municipal du problème soulevé par l'abri bus manquant à l'arrêt de Boulogne : à étudier par la commission voirie.

Alain LE PAPE porte à la connaissance du Conseil qu'un poteau support d'éclairage public est tombé à Villiers : à étudier par la commission voirie. Prévoir également une réunion de la commission contrat rural.

Marie-Jeanne TESSIER demande la participation du conseil municipal, en sa totalité, lors de la fête de Nanteau-sur-Essonne.

La séance est levée à 00 h 00.

Madame Helen HENDERSON
Maire

Les Conseillers

Monsieur André LE BRAS
Secrétaire